**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** - (2007)

**Heft:** 1737

**Artikel:** Brevets : tour de passe-passe de l'industrie pharmaceutique : le sabotage des importations "parallèles" de médicaments

**Autor:** Delley, Jean-Daniel

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1024369

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 07.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

d'adhésion. Le champ d'intervention dans les domaines de compétence cantonale serait simplement étendu pour toucher, mais souvent marginalement, à la formation, la culture ou la santé.

**Des budgets uniformes**

La fiscalité constitue un cas particulier. Si elle échappe, théoriquement, à l'influence des accords bilatéraux, elle pourrait toucher la souveraineté cantonale en cas d'adhésion. En Europe, certains allégements fiscaux aux entreprises assimilées à des aides d'Etat peuvent être interdites. Si la Suisse devenait membre de l'Union, certaines pratiques cantonales tomberaient sous cette règle. Mais l'actualité nous apprend que, même en dehors de l'Europe, les largesses de certains petits cantons ne sont pas intouchables. L'adhésion apporterait une nouveauté absolue pour les cantons. Pour respecter la discipline budgétaire, les déficits annuels cumulés de la Confédération, des cantons et des communes ne devraient pas dépasser 3 % du PIB et leurs dettes 60% du PIB. Pour garantir cette discipline, la Suisse devrait imposer une présentation uniforme des budgets et fixer des règles pour répartir les efforts en cas de dépassement des plafonds. C'est une atteinte importante à l'autonomie des cantons et des communes. Mais comme la Suisse reste toujours un bon élève dans la gestion des finances publiques, la menace reste théorique.

## Brevets: tour de passe-passe de l'industrie pharmaceutique

*Le sabotage des importations "parallèles" de médicaments*

Jean-Daniel Delley (20 juin 2007)

Depuis cinq ans, les médicaments dont le brevet est échu peuvent être librement importés en Suisse. Or ces importations dites parallèles stagnent. Car l'industrie pharmaceutique se défend par des pratiques qui abusent de la notion de brevet. Elle se contente de modifier non pas le produit lui-même, ce qui justifierait une nouvelle période de protection, mais le conditionnement ou le mode de fabrication – des granulés grossiers remplacent des granulés fins par exemple.

Les fabricants de médicaments ne lésinent pas sur les campagnes publicitaires vantant leur apport décisif à la santé publique. Mais l'usage abusif du brevet, comme les ententes cartellaires qu'ils pratiquent, trahissent leur souci prioritaire d'étouffer la concurrence pour s'assurer de confortables marges de profit.

## Le paradoxe du droit de vote à 16 ans

*Une étudiante en sciences politiques s'interroge sur les arguments en faveur d'un abaissement de la majorité civique*

Jennifer Schenk (22 juin 2007)

Les jeunes Glaronais pourront désormais exercer le droit de vote aux niveaux communal et cantonal dès 16 ans, le droit d'éligibilité restant fixé à 18 ans. Lors de sa Landsgemeinde le 6 mai dernier et après trois votes incertains, l'assemblée des citoyens de Glaris a élargi son corps électoral de 800 nouveaux membres. Cette victoire des jeunes socialistes, à l'origine de la proposition, est une première en Suisse et son impact sur les autres cantons ne s'est pas fait attendre.

Le 6 juin, c'était au tour du Canton de Berne de faire un pas vers l'abaissement du droit de vote à 16 ans. La motion, soutenue par le gouvernement, le parti socialiste et les verts, fut acceptée de justesse par le Grand Conseil bernois par 79 voix contre 74. L'issue du vote était inattendue. Les réticences